

DEC141266DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Keckhut, directeur de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS) ;

Vu la décision n° DEC140759INSU du 7 avril 2014 nommant Philippe Keckhut, directeur par intérim de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Keckhut, directeur de l'unité UMR 8190, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Keckhut, délégation de signature est donnée à M. Laurent Lapauw, IR2, directeur technique, Mme Stéphanie Joseph, AI, administratrice, Mme Valérie Fleury, AI, administratrice adjointe et Mme Evelyne Quinsac, AI, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision n° DEC132389DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 3 mars 2014.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 avril 2014

Le délégué régional
Philippe Cavelier